Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 022-212200281-20260403-2026_04_01_22-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de LANNION
Canton de TREGUIER
2026_04_01_22

FEUILLET 2026_22

Commune de CAMLEZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 01 avril 2026

Date de convocation : 25 mars 2026
15 membres en exercice
15 membres présents
15 votants
0 absent

L'an deux mille vingt-six le premier avril à vingt heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M THEBAULT Christophe, Maire.

Présents : THEBAULT Christophe, LE NAOUR Nathalie, LE GOFF Rémi, JEAN-LE LAY Annic, LAURENT Yann adjoints, BERTHELÉ Geneviève, RUZIC Olivier, LE COZ Céline, PARMENTIER Alain, DELAUNOY Julie, DORNIOL Benoît, SUCHET Gaëlle, PONDAVEN Patrick, GUILLAUME Carine, DIVOUX Laurent, conseillères et conseillers municipaux.

Procuration :

Absent :

Secrétaire de séance : Patrick PONDAVEN

OBJET : DISPOSITIF « MISSION ARGENT DE POCHE »

M. le Maire propose de renouveler le dispositif « Mission argent de poche » durant les congés scolaires : printemps, été et automne (selon les conditions météorologiques). Cette opération permettra aux jeunes d'effectuer de petits chantiers de proximité et d'utilité sociale (petits travaux de peinture, entretien des espaces verts, entretien des locaux communaux...).

En contrepartie de ces chantiers, ils percevront une indemnisation de 15 € par ½ journée. Ce dispositif permet également une première approche du monde du travail. Sont concernés les jeunes de 14 ans à 18 ans habitant Camlez.

La mise en œuvre de ce partenariat aura un coût pris en charge conjointement par le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) et les communes participantes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le renouvellement de ce dispositif.
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention tripartite avec le CIAS et la ligue de l'Enseignement et tous les documents concernant cette affaire.

Pour extrait conforme,

MAIRIE DE CAMLEZ
Côtes d'Armor

Le Maire, Christophe THEBAULT